

# 3.6

## Avis d'audiences

---

---

## 3.6 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Julienne (Julie) Goulet, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat no 115151	2008-07-02(C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Me Daniel M. Fabien, président-suppléant</li> <li>Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre</li> <li>Ian Cytrynbaum, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre</li> </ul>	20 octobre 2008 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir abusé de la bonne foi d'un autre représentant ou avoir usé de procédés déloyaux à son endroit ( <i>article 32 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );	Audition de la plainte
Caroline Barr, courtier en assurance de dommages des particuliers Certificat no 101158	2008-07-03 (C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Me Patrick de Niverville, président</li> <li>Benoît Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre</li> <li>Gilles Bergeron, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre</li> </ul>	28 octobre 2008 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente ( <i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );  1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat confié par sa cliente ( <i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );	Audition de la plainte

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
François Boissonneault 103728	(CD00-0686)	Janine Kean, président Pierre Décarie Felice Torre, A.V.A.	6 octobre 2008 à 9h30	Hôtel Delta 2685, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec) J1L 1C1	Avoir discrédité un confrère, une institution.	Audition sur culpabilité
			7 octobre 2008 à 9h30			
			8 octobre 2008 à 9h30			
Steven Tedeschi 154144	(CD00-0707)	François Folot, président Philippe Bouchard Normand Joly	7 octobre 2008 à 9h30 8 octobre 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	Audition sur culpabilité
Maryse Labarre 117680	(CD00-0691)	François Folot, président Michel Cotroni, A.V.A. Carmel Gagnon, A.V.A.	9 octobre 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Opérations non effectuées par une personne autorisée par la loi.  Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi.  Défaut de se présenter devant le syndic.	Audition sur sanction

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Mario Anctil 100315	(CD00-0697)	François Folot, président Robert Archambault, A.V.A. Michel Dyotte, A.V.C.	9 octobre 2008 à 14h00	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.  Conflits d'intérêts.  Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.	Poursuite - culp & sanction
Huguette Gauthier 114012	(CD00-0694)	Janine Kean, président Alain Côté, A.V.C. Ginette Racine, A.V.C.	14 octobre 2008 à 9h30 15 octobre 2008 à 9h30 16 octobre 2008 à 9h30 17 octobre 2008 à 9h30 20 octobre 2008 à 9h30 21 octobre 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.  Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Richard Lanthier 119192	(CD00-0695)	Janine Kean, président Alain Côté, A.V.C. Ginette Racine, A.V.C.	14 octobre 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.	Audition sur culpabilité
			15 octobre 2008 à 9h30			
			16 octobre 2008 à 9h30			
			17 octobre 2008 à 9h30			
			20 octobre 2008 à 9h30			
			21 octobre 2008 à 9h30			
				Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi.		
				Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.		
				Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.		
				Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.		
				Conflits d'intérêts.		
				Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.		

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Yvan Cameron 105743	(CD00-0316)	François Folot, président	14 octobre 2008 à 13h00	Cour fédérale 300, boul. Jean Lesage, 5e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	<p>Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.</p> <p>Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.</p> <p>Concurrence déloyale.</p> <p>Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.</p> <p>Remplacement sans préavis de remplacement (même type de produits).</p> <p>Conflits d'intérêts.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.</p> <p>Avoir fait des commentaires faux, inexacts ou incomplets à l'égard d'un autre représentant, d'un cabinet, d'une société autonome,</p>	Audition sur requête

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					d'un assureur, d'une institution financière ou d'un de ses représentants ou sur leurs produits et services.  Conduite indigne ou immodérée.  Préavis de remplacement non expédié dans les délais réglementaires.	
Denis Lemieux 121130	(CD00-0606)	François Folot, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Albert Audet	15 octobre 2008 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur.	Audition sur sanction
Jean Robert Turgeon 133517	(CD00-0608)	François Folot, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Albert Audet	15 octobre 2008 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	Audition sur sanction

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	
Ghulam Rai 128265	(CD00-0714)	François Folot, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Gisèle Balthazard, A.V.A.	16 octobre 2008 à 9h30	Hôtel Delta 475, Président Kennedy Montréal (Québec)	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.  Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.	Audition sur culpabilité
Conrad Lamadeleine 118659	(CD00-0457)	François Folot, président Felice Torre, A.V.A. Yannik Hay, A.V.C.	17 octobre 2008 à 8h30	À venir Gatineau	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.  Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.	Aud - réouverture d'enquête



## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Louis Faribault 111965	(CD00-0721)	François Folot, président Claude Trudel, A.V.A. Robert Archambault, A.V.A.	21 octobre 2008 à 9h30	Palais de justice de Montréal 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 3.05 (Québec) H2Y 1B6	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Défaut de remettre le document explicatif lors de la souscription d'un produit individuel d'assurance ou de rente.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.  Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.  Avoir fait signer un document en blanc.	Audition culpabilité/sanction
Christina Provost) 128024	(CD00-0709	François Folot, président Alain Côté, A.V.C. Albert Audet	23 octobre 2008 à 9h30 24 octobre 2008 à 9h30 27 octobre 2008 à 9h30 28 octobre 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Jean-Eudes Arsenault 100534	(CD00-0735)	François Folot, président	29 octobre 2008 à 9h30	Palais de justice de Montréal 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 3.05 (Québec) H2Y 1B6	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.	Audition culpabilité/ sanction